Sienna
INVESTMENT MANAGERS

Paris, le 29/02/2024,

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **EPSENS TRANSITION CLIMAT** », géré par Sienna Gestion.
A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée au fonds maître « SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR », impactant votre FCPE :

- Evolution de la fourchette de sensibilité au taux d'intérêt (poche taux du Fonds) :
  La sensibilité au taux d'intérêt, actuellement située dans une fourchette comprise entre -5 et 7, variera désormais entre -5 et 5.

Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et sera effective à compter du 08/03/2024, date de mise à jour du Document d'Informations Clés et du règlement de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur la (les) date(s) de disponibilité de vos avoirs.

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) Epargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du DIC, disponibles auprès de **votre Teneur de compte**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion